COMPTE RENDU

VISIO CONFERENCE ENSEIGNANTS RA

Jeudi 7 mai 2020 10H et 14H

Présents: Véronique Horhant, Caroline Frackowiak, Annie Cormier, Candylène Guilloteau, Marc Chabanne, Valérie Bretécher, Yann Chaigneau, Sylvie Usureau, Laurence Giffard, Alexandra Mathurin, Manuela Nouais, Fanny de la Boutresse, Bérengère Terrien, Catherine Le Nillon, Gildas Coignet, Raphaël David

<u>Préambule</u>

Il est important de signifier que l'ensemble des préconisations qui ont été partagées lors de la visio et que vous retrouvez dans ce compte-rendu ne sont que des repères. Chaque Chef d'établissement est responsable de l'organisation pédagogique de son établissement. De la place particulière qu'occupent les enseignants spécialisés sur poste RA, il est important que l'organisation construite soit validée par l'ensemble des Chefs d'établissement du Secteur Habituel d'Intervention.

Un objectif premier : se mettre au service des établissements pour leur permettre de fonctionner

Nous vivons une période inédite. Il est nécessaire d'adapter les réponses à cette situation particulière. Dans ce sens, dans un document construit par la DDEC juste après l'intervention du 1^{er} ministre et envoyé le jeudi 30 avril, il était écrit :

1 - Un recensement des données

Il s'agit de déterminer la capacité d'accueil de l'établissement en fonction du cadre réglementaire et des réalités pour préparer l'après 11 mai. Les différentes étapes ci-dessous suivent une chronologie.

A) Recenser les ressources humaines : (début mai)

- Récapituler les enseignants et personnels OGEC en arrêt arrêt maladie en bonne et due forme
- Repérer les enseignants ou personnels OGEC dits "vulnérables" ou ayant des personnes vulnérables à leur domicile : ils seront en travail à distance (continuité pédagogique) (attestation médicale)
- Les enseignants et personnels OGEC qui seront présents pour accueillir les enfants
- Les enseignants RA (ils sont au service des équipes et peuvent rejoindre leurs différentes écoles en respectant les gestes barrières. En concertation et accord avec les Chefs d'établissement du Secteur Habituel d'Intervention, ils pourront aménager leur emploi du temps pour se rendre dans la ou les écoles qui en ont le plus besoin. Dans ce sens, ils pourront accueillir un groupe d'élèves comme un autre enseignant de l'école.)

Dans ce sens, vous êtes d'abord membres de chacune des équipes enseignantes. Dans cette période très mouvementée, il est important de faire fonctionner l'intelligence collective et de vivre une forte cohésion d'équipe.

Les enseignants spécialisés sur poste RA doivent donc, avant d'envisager de s'occuper des enfants les plus fragiles (ce qui est premier dans leurs missions en période ordinaire), permettre à l'établissement de fonctionner. Ils peuvent donc :

- ✓ Prendre en charge un groupe d'élèves en présentiel (pour pallier à l'absence d'un ou plusieurs collègues, contraints de télétravailler). Dans ce cas, c'est bien l'enseignant en télétravail qui prépare le travail à réaliser par les élèves. A partir du 11 mai, les enseignants qui ont un arrêt de travail peuvent être remplacés par un suppléant.
- ✓ Prendre en charge le groupe d'élèves du Chef d'Etablissement pour lui permettre de bénéficier d'un temps de décharge (notamment dans les premières semaines du déconfinement, et plus particulièrement pour les Chefs d'établissement peu ou pas déchargés)
- ✓ Prendre en charge un groupe d'élèves en présentiel pendant un temps donné à la place d'un collègue pour permettre à ce dernier de préparer le distanciel
- ✓ Prendre en charge un groupe d'élèves (qui ne vient jamais à l'école) en distanciel.

Nous avons conscience que ce ne sont pas dans vos missions habituelles et nous vous remercions pour votre engagement au service des établissements.

Dès lors que l'établissement trouve un fonctionnement d'accueil et de suivi des élèves, il est évident que vous reprenez votre mission spécifique en accord avec les Chefs d'établissement.

Enfin, pour les écoles carencées qui auraient besoin de l'appui d'un enseignant spécialisé, les Chefs d'établissement peuvent prendre contact avec l'équipe du dispositif en passant par un de ses enseignants ou bien en contactant le Service BEP (Béatrice Bédier, Gildas Coignet ou Raphaël David).

Organisation de l'emploi du temps

Les enseignants spécialisés travaillent pour la plupart sur plusieurs écoles. Comme indiqué dans le document envoyé aux Chefs d'établissement, vous pouvez vous rendre sur tous vos établissements en respectant scrupuleusement les gestes barrières et les protocoles sanitaires construits dans chaque école.

Dans le contexte actuel, l'emploi du temps est nécessairement questionné pour vous permettre de vous rendre là où sont les besoins repérés. En accord et concertation avec les Chefs d'établissement du Secteur Habituel d'Intervention, vous pourriez ne travailler que sur un établissement qui a besoin d'un enseignant pour organiser l'accueil des élèves. Vous pourriez aussi conserver votre emploi du temps actuel.

Vu les contraintes liées au protocole sanitaire et afin de limiter les risques de propagation du virus, il paraît pertinent de travailler à la journée sur un même établissement (et donc de limiter les interventions sur demi-journées).

Pour valider votre organisation et pour faciliter le travail des Chefs d'établissement, il paraît pertinent de commencer par recueillir les besoins de chaque établissement (la journée de pré rentrée du 11 mai peut permettre de faire un tour des besoins des établissements). Après l'analyse de ces besoins, vous pouvez faire une proposition d'organisation par mail à tous les Chefs d'établissement de votre Secteur pour validation. Si jamais cela ne pouvait pas être validé de la sorte, une visio pourrait être organisée ou une rencontre en présentiel (mais compte tenu de la charge de travail des Chefs d'établissement, ce n'est pas l'organisation à prioriser).

Modalités d'intervention en présentiel

Compte tenu du protocole sanitaire (non brassage des élèves et nettoyage de toutes les salles utilisées), la prise en charge de petits groupes d'élèves dans une autre salle n'est pas recommandée (elle sera du reste interdite par le Chef d'établissement dans un grand nombre d'établissement).

En conséquence, le travail en présentiel se fera prioritairement en co intervention. Vous pourrez mener des séances avec vos collègues. Vous pourrez également travailler en respectant la distance sociale avec 3 ou 4 élèves qui auront été bien « placés » dès le début de journée pour que vous puissiez travailler avec eux spécifiquement, en chuchotant.

Comme il ne sera pas possible de manipuler du matériel collectif, on pourra donner à chaque élève une petite boîte avec du matériel qui lui sera spécifiquement dédié jusqu'à la fin de l'année (par exemple, pour les écoles qui disposent de ce matériel en quantité, du matériel de numération - cubes unités, dizaines...).

On pourra utiliser le matériel qu'on retrouve notamment dans les fichiers de mathématiques (pièce de monnaie...). Les élèves pourront également construire tout type de matériel de manipulation.

Les jeux collectifs, le matériel informatique (très compliqué à nettoyer)... sont à éviter.

Quelles interventions prioritaires (quand l'organisation de l'école est stabilisée)?

Pour la ou les deux premières semaines, il semble y avoir 2 priorités :

- ✓ Animer en co intervention des temps de parole pour échanger sur la période du confinement et sur celle du déconfinement. Trouver des modalités pour recueillir les émotions, parler, partager, retisser du lien... Pour vous y aider, vous pouvez vous aider des documents joints (document de l'IREPS Bretagne, document de l'ANPEC − je copie/colle en annexe 1 de ce document quelques éléments du document de l'ANPEC pour les équipe, kit d'animation à trouver sur site Cartable CPS, exemple en annexe 2 ; site yakapa « les ateliers de la pensée joueuse » annexe 3). L'écoute semble la première des compétences à mettre en œuvre ! N'hésitez pas à partager vos propositions de séances sur le padlet RA !
- ✓ Observer les élèves, analyser les besoins (cf CR de la visio précédente : « Privilégier une première semaine dans les classes en observation, en co intervention. Prendre un temps d'analyse en équipe après la première semaine pour définir les meilleures modalités de travail pour la fin de l'année scolaire »).

Pour la suite, il conviendra de discerner en équipe sur les priorités à établir. Conformément aux préconisations ministérielles, on aura une attention particulière pour les élèves de GS, CP et CM2. Il faudra aussi être vigilant pour les situations d'enfants en situation de décrochage (période confinement et déconfinement).

Pour rappel, voici ce que nous avions écrit dans le précédent CR :

- 1 <u>Prévenir le décrochage scolaire</u> (identifier les élèves dont les situations sont les plus fragiles ; analyser les situations et mettre en place une démarche concertée pour accompagner ces élèves au mieux)
- 2 <u>Etre Personne ressource</u> à disposition des enseignants (pour les adaptations de supports de travail, pour la construction de supports de travail spécifique, pour le suivi de certains élèves repérés (par mail, téléphone ou visio), pour le partage de ressources ...)
- 3 S'assurer, en lien avec le Chef d'établissement, du <u>suivi des élèves à Besoins Educatifs</u> <u>Particuliers</u>, notamment pour penser l'organisation de la dernière période de l'année (orientations, équipes éducatives, lien avec la psychologue scolaire, PAP...)

Le travail de l'enseignant spécialisé pourra donc être alors :

- Dans la classe en présentiel en co intervention avec l'ensemble du groupe (avec grande vigilance du respect des gestes barrières)
- Dans la classe en présentiel avec 1 ou quelques élèves
- En visio avec un ou des élèves repérés qui ne reviennent pas à l'école
- En visio avec un ou des élèves repérés qui sont présents à mi-temps dans l'école

Quelle(s) que soi(en)t la(les) modalité(s) retenue(s), chaque enseignant est tenu d'être présent dans son établissement sur les horaires habituels. Si, dans l'organisation de l'emploi du temps validé, des temps en visio conférence ou par téléphone sont prévus avec des élèves, ils seront menés prioritairement dans les établissements. Toutefois, si, pour des raisons de salles, de matériel informatique ou de connexions internet, il n'était pas possible de faire vivre ces modalités au sein de l'établissement, le Chef d'établissement pourrait autoriser un enseignant à effectuer son travail depuis son domicile. Dans ce cas, cette organisation aura été validée et écrite dans le registre de concertations de l'établissement.

Quelles modalités pour l'enseignant spécialisé contraint de travailler à domicile ?

Comme les autres enseignants, certains enseignants spécialisés peuvent être contraints de travailler à domicile (personne vulnérable ou vivant avec une personne vulnérable). Les modalités de travail expérimentées pendant le confinement doivent donc se poursuivre. En voici quelques-unes :

- Animer des temps de visio avec un élève ou un groupe d'élèves repérés (élèves qui ne reviennent pas à l'école ; élèves qui sont accueillis à mi-temps à l'école)
- En concertation avec l'équipe enseignante, faire le lien avec les élèves décrocheurs
- Etre force de proposition de séances, notamment autour des compétences psychosociales
- Proposer des supports adaptés
- Penser du matériel individualisé
- Garder le contact avec l'équipe enseignante (par mails, téléphone ou visio)
- Participer en distanciel à une réunion d'équipe après une ou deux semaines, pour aider à l'analyse des difficultés des élèves et participer aux réponses à apporter (adaptations, temps de travail spécifique en visio...)

Question de l'évaluation

S'il est nécessaire de prendre le temps de l'analyse pour répondre aux besoins et que l'évaluation aide à la prise de recul, il faut veiller à ne pas faire d'évaluations diagnostiques précoces. La priorité, comme dit précédemment, est à l'accueil, l'écoute et la mise en lien.

Dans un deuxième temps, il conviendra de discerner les élèves à aider en priorité, mais l'évaluation ne pourra pas prendre les formes classiques (conformément au protocole sanitaire). Elle pourra prendre de multiples formes: observations, travail sur l'ardoise, regards croisés...

Question des maintiens?

Un article à ce sujet est paru sur PW chef d'établissement à l'adresse suivante : https://presenceweb.ec44.fr/redoublement-raccourcissement-1d/ Je vous copie/colle l'article en annexe 4, ainsi qu'un extrait du dossier contenant le calendrier retenu.

Pour rappel, on trouvait dans le CR précédent le paragraphe suivant : La question du redoublement ne devrait être soulevée que pour des enfants dont les parents en avaient déjà été informés avant le confinement. Dans le cas contraire, il ne faut pas aborder le sujet. Les familles auraient légitimité en

cas de demande de redoublement de signaler qu'une partie de l'année de l'enfant n'a pas été faite en classe. Mais il faut aussi veiller aux demandes de familles qui a contrario vont profiter de ce contexte pour demander que leur enfant redouble en raison de la rupture d'apprentissage que peut représenter le temps du confinement.

Ce qui semble important, c'est de travailler le parcours à venir pour les élèves les plus fragiles. Construire un PPRE (sur le modèle des PPRE passerelle entre l'école et le collège) pour penser la fin de cette année scolaire et le début de la suivante, en lien avec les enseignants concernés.

Equipes éducatives, ESS, AESH?

Si les équipes éducatives et ESS peuvent désormais être menées en présentiel, il convient de prioriser et de ne mener que celles qui semblent nécessaires. Pour celles qui seront menées, il faut limiter le nombre d'intervenants aux partenaires essentiels.

Dans les situations les plus simples, certaines équipes pourront continuer à être menées en visio conférence.

Les AESH seront présents dans les établissements dès le 11 mai (sauf s'ils sont dits vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ou s'ils doivent garder leur enfant à domicile) pour participer à l'organisation de l'accueil des élèves. Si l'élève suivi est absent, l'AESH participera à la préparation et à la mise en œuvre des activités auprès de l'ensemble des élèves (ils pourront aussi être mobilisés pour l'accompagnement d'autres élèves, dont l'accompagnant n'est pas présent).

Pour toutes les questions relatives aux élèves relevant de la MDPH, comme d'habitude, il ne faut pas hésiter, en concertation avec son chef d'établissement, à prendre contact avec l'enseignant référent

Conclusion

Dans cette période inédite où tous les repères sont brouillés, chacun se retrouve solidaire des équipes auxquelles il appartient. Prenez appui sur les équipes des écoles, sur l'équipe de votre dispositif, sur la ou le psychologue de votre secteur, sur le service BEP (quoi qu'il arrive, ne restez pas seuls !)... et soyons créatifs ensemble ! Le mot adaptation fait partie intégrante de vos missions ! Ensemble, tâtonnons, inventons... pour prendre soin des fragilités de nos élèves, des familles, des collègues... et de nos propres fragilités.

Votre regard particulier, votre écoute, votre observation... sont des qualités à mettre encore plus en œuvre dans cette période qui s'ouvre à nous. De votre place de personne ressource, tâchez de rassurer les collègues, soyez bienveillants et aidez-les à prendre du recul pour analyser au mieux les situations.

Enfin, cette période nous a mis à rude épreuve. Soyez bienveillants envers vous-mêmes. Si vous devez rester confinés à cause de vulnérabilités, acceptez-le, même si pour certains, cela peut être difficile à vivre.

Prenez soin de vous!

Annexe 1 – Extraits du document de l'ANPEC

A l'attention des communautés éducatives : Comment aborder l'après-confinement et faciliter la reprise de l'activité dans l'établissement scolaire

Fiche Enseignants:

Du côté des enfants/des jeunes :

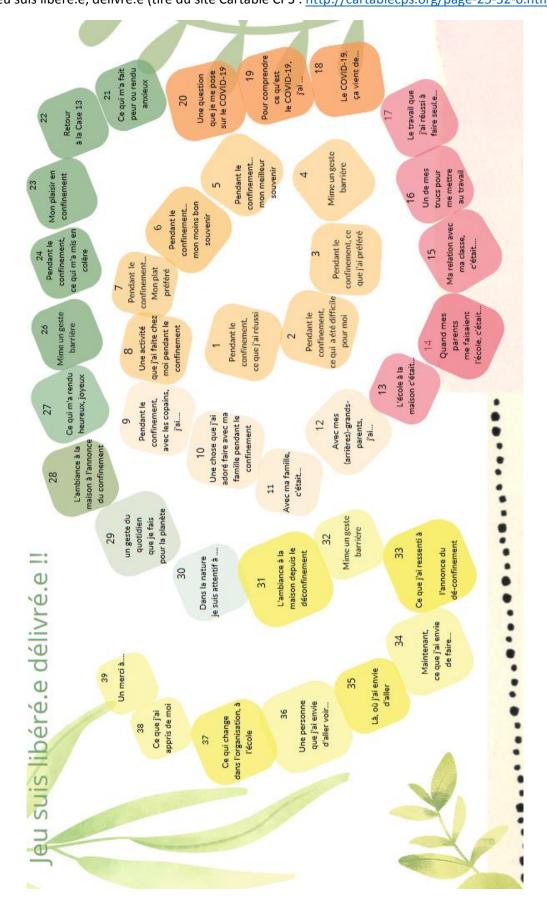
- Une première journée orientée sur la dimension collective. Le retour à la réalité scolaire au format classique peut mettre l'enfant/le jeune en situation anxiogène ou au contraire rassurer certains. Privilégier des activités collectives, centrées sur le lien social pour permettre aux enfants/aux jeunes de gérer cette transition, du confinement vers la reprise de l'école. Il est important aussi de donner du sens sur la période vécue « hors les murs de l'école » et de la réinscrire dans le temps et le déroulement de l'année.
- le premier jour :
- Prendre du temps pour que chacun puisse exprimer s'il le souhaite comment il a vécu le confinement, ce qui a été agréable et ce qui a été plus difficile (supports à imaginer, à adapter à chaque classe d'âge, comme par exemple: une activité collective de fin de confinement/ouverture d'une nouvelle période pour symboliquement mettre fin à l'une ou ouvrir vers une autre.)
- Rassurer quant aux peurs éventuelles de certains de ne plus rien savoir, de ne pas avoir assez travaillé et donc d'avoir compromis la suite de leur scolarité.
- Remercier les jeunes du travail fourni pendant cette période particulière et éviter les remarques blessantes à un enfant ou un jeune sur le manque de travail en l'absence d'éléments sur le contexte dans lequel il a vécu le confinement.
- Identifier des enfants/familles fragilisées par la perte de proche(s) et/ou par le confinement. Possibilité de les guider

- vers un espace d'écoute spécifique à leurs besoins, compte tenu des complications possibles du processus de deuil.
- Avoir une attention particulière à ceux qui ont perdu un proche pendant cette période (du COVID 19 ou non).
- Tout faire pour remettre en place un cadre rassurant avec des routines déjà connues des enfants/des jeunes.
- Mettre l'accent sur la créativité des enfants/des jeunes: « qu'est-ce que j'ai appris à faire pendant ce temps à la maison? » Que l'enfant/le jeune puisse identifier cet évènement comme période possible de ressources.
- Dans les premiers jours :
- Des difficultés de séparation peuvent réapparaitre chez les plus jeunes ou plus fragiles, reprendre un temps de ritualisation autour de l'accueil comme on le fait en début d'année.
- Permettre une remobilisation intellectuelle et physique progressives. Les élèves, comme à un retour de grandes vacances, vont devoir réapprendre à rester assis et travailler de manière plus intensive, sur une durée plus longue. Penser aux aménagements des pauses et des séquences pédagogiques.
- Les inégalités scolaires seront plus massives, avec des écarts de niveaux sans doute plus criants, entre les enfants d'une même classe. Réfléchir aux aménagements pédagogiques à mettre en place pour que l'enfant/le jeune puisse progresser sans se décourager, ne pas hésiter à solliciter le travail en équipe de cycle, avec les enseignants spécialisés pour aider à prendre en compte les différences de compétences accrues.

- Vigilance aussi autour des situations déjà fragiles avant le confinement (difficultés de comportement en lien avec la pédopsychiatrie...situations de protection de l'enfance).
- Beaucoup d'enfants/de jeunes ont pu se retrouver seuls face à eux même pendant plusieurs semaines. Vigilance particulière là aussi car le retour au lien social peut être fragilisé. On risque de voir de l'opposition dans le rapport à l'autre ou au contraire des manifestations de retrait... Redonner le cadre de fonctionnement de la classe, les codes de vie de classe, proposer des activités de travail en petit collectif, en grand groupe et retrouver ainsi le plaisir de vivre et de travailler ensemble.

Annexe 2

Jeu suis libéré.e, délivré.e (tiré du site Cartable CPS : http://cartablecps.org/page-25-32-0.html)



Annexe 3

Images pour photo langage par exemple sur le site yakapa

https://www.yapaka.be/page/les-ateliers-de-la-pensee-joueuse-illustrations



Annexe 4

Article PW CE: https://presenceweb.ec44.fr/redoublement-raccourcissement-1d/

Chaque année, des interrogations se posent en ce qui concerne d'éventuels **redoublements d'élèves ou de raccourcissements de la durée de la scolarité primaire**. Aujourd'hui, la période que nous vivons avec l'enseignement à distance nous engage à la plus grande prudence quant à ces décisions.

Ce dernier trimestre de travail qui se déroule dans des conditions nouvelles et particulières d'enseignement ont pu renforcer des fragilités, en faire émerger d'autres et en tout cas modifier la progression des apprentissages et la nature des activités données aux élèves.

En conséquence de quoi, les équipes pédagogiques sont et seront amenées à **repenser les** progressions et les programmations des apprentissages pour la fin d'année scolaire et pour la prochaine année scolaire en intégrant les impacts de cette période d'enseignement à distance.

Des adaptations et des aménagements pédagogiques seront donc nécessaires pour les élèves et pour les plus fragiles en particulier. Les difficultés rencontrées durant ces semaines spécifiques sont à s'emparer dans le cadre habituel de fonctionnement.

Par ailleurs, **la commission d'Appel diocésaine 2020**, en accord avec l'Inspection académique, sera extrêmement vigilante à ce que *les situations difficiles émergentes durant cette période de confinement ne soient pas traitées dans le cadre de cette instance.*